



## Succession: je ne suis pas d'accord, sur la demande de mon frère.

Par **clodiboix**, le **06/06/2016** à **14:25**

Mon père était exploitant agricole, en 1984 il a décidé de faire une donation à ses 4 enfants. Donation qui paraissait équitable puisque le montant de la valeur est de 80000 frs pour chacun, composée de maison avec terrain attenant pour 2 enfants, et de terre agricole pour les 2 autres. Mon Papa décède en 1988, mais entre la donation et son décès, il a loué toutes les terres, ma Maman touchant les loyers en usufruit.

Notre mère vient de décédée en février 2016, et notre frère aîné fait une demande au notaire, et sollicite sur la succession des biens restant, le versement d'un salaire différé d'un montant de : 20113 €. pour l'aide apporté sans rémunération sur l'exploitation familiale.????

Le notaire me demande de signer cette lettre bon pour accord.

Ma réponse est non! Suis-je dans mon droit? Peut-on faire une succession, si un héritier n'est pas d'accord, et faut-il une majorité ?

Merci pour votre aide

CLODIE

Par **youris**, le **06/06/2016** à **15:21**

Bonjour,

Si les héritiers ne sont pas d'accord, le notaire nous renverra vers un juge pour trancher le litige.

Salutations